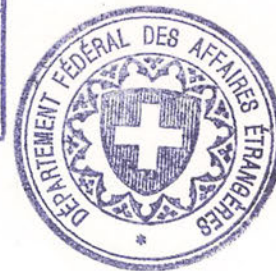


o.713-27(9) - MF/mo

an	Go	Po			a/a
Datum	Berne, le 17 mai				1985
Visa	h	✓			13
23. MAI 1985					
Ref.	711.26				

CONFIDENTIEL



NOTE AU CHEF DU DEPARTEMENT

Contribution de la Suisse à la FINUL

Nous devrions prochainement nous déterminer quant à la réponse à donner à la demande qui vous a été adressée le 27 avril 1984 par M. Pérez de Cuellar au sujet d'une contribution de la Suisse au financement de la FINUL.

1) Ainsi que cela ressort du rapport du 7 mai 1985 sur ma récente visite au Moyen-Orient, la FINUL n'est certainement pas l'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui soit la plus réussie ni la plus facile. Il n'en reste pas moins que la FINUL est la seule force pacifique et neutre à se trouver au Liban, qu'elle joue un rôle humanitaire loin d'être négligeable, qu'elle constitue par sa seule présence une protection contre certaines exactions et que son retrait, qui n'est d'ailleurs pas envisagé, comporterait sans doute des conséquences graves. Elle continue au surplus de bénéficier de l'appui des huit pays qui lui fournissent des contingents. Son mandat, enfin, vient d'être renouvelé par le Conseil de sécurité (décision du 17 avril 1985). Israël, en dépit de certaines réticences, ne s'y oppose pas.

C'est pourquoi je parviens à la conclusion que la FINUL mériterait en soi d'être appuyée par la Suisse.

./.

2) Une contribution de notre part se justifierait en outre pour les considérations suivantes :

L'apport politique de la Suisse au maintien de la paix est réel. Il se manifeste par notre neutralité, par notre stabilité politique et sociale, par notre prospérité économique, par notre disponibilité et nos initiatives en matière de bons offices, par notre soutien au rôle de Genève comme lieu de négociation, par notre rôle à la CSCE, etc.

Notre apport matériel, en revanche, est extrêmement modeste. Il se limite pratiquement à notre contribution à l'UNFICYP et à la mise à disposition du Fokker à l'ONUST, soit environ 3,5 millions de francs par an. De la part d'un pays riche, qui a toujours agi en faveur de la paix, c'est en réalité fort peu de chose.

Sous cet angle plus général également, je voudrais donc recommander de répondre positivement à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, d'autant plus que nous n'avons rien fait de nouveau en faveur des Nations Unies depuis de nombreuses années.

3) Dans la perspective du référendum sur l'ONU, je crois qu'il est important que le Conseil fédéral manifeste dès maintenant sa volonté politique de coopérer avec les Nations Unies, quelle que soit l'issue du vote. En effet, financer la FINUL l'année prochaine seulement, après un échec éventuel, pourrait être interprété en Suisse comme une décision contraire à la volonté du peuple et à l'étranger comme un geste dû à la "mauvaise conscience" du gouvernement face à la décision populaire. Nous avons donc tout intérêt à montrer que nous soutenons l'effort des Nations Unies au Sud Liban parce qu'il mérite de l'être, indépendamment de notre adhésion ou non-adhésion à l'ONU.

4) Le système de financement et la situation financière actuelle de la FINUL sont décrits dans la note ci-jointe.

M. Pérez de Cuellar observe de son côté ce qui suit dans la lettre qu'il vous a adressée en date du 27 avril 1984 :

"La décision du Conseil de sécurité (de prolonger le mandat de la FINUL) ne résout pas les problèmes financiers de la FINUL dont le Compte spécial, en ce mois d'avril 1984, accuse un déficit de quelque 186,4 millions de dollars. De ce fait, c'est maintenant avec beaucoup de retard que l'Organisation rembourse aux pays qui fournissent des forces à la FINUL (*) les dépenses qu'ils ont engagées, ce qui leur impose, et surtout aux moins prospères d'entre eux, une charge injuste et de plus en plus lourde.

Pour remédier à ce problème financier, où des principes sont également en jeu, l'Assemblée générale a constitué en 1979 le Compte d'attente de la FINUL. Financé au moyen de contributions volontaires, ce compte doit servir à rembourser les gouvernements qui apportent des contingents, du matériel et des fournitures à la FINUL. Malheureusement, les contributions volontaires reçues jusqu'à présent sont très nettement insuffisantes.

Bien qu'elle ne soit pas membre de l'ONU, la Suisse a apporté à l'Organisation et à ses activités de maintien de la paix un soutien sans défaillance. Elle a versé d'importantes contributions volontaires à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et mis, de son propre chef, un avion au service de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont le terrain d'opérations est le Moyen-Orient. L'intérêt que marque la Suisse pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies et l'appui qu'elle leur a fourni dans le passé m'incitent à faire appel à votre gouvernement, en ces temps de besoin, pour qu'il envisage de verser une contribution volontaire à la FINUL, dont le maintien dans le sud du Liban est si important pour le Gouvernement libanais et pour la cause de la paix dans la région."

(*) Il s'agit des pays suivants : Fidji, Finlande, France, Ghana, Irlande, Italie, Népal, Norvège, Pays-Bas, Suède.

5) Vu ce qui précède, je vous propose que le Département demande au Conseil fédéral de prévoir une contribution à la FINUL dans le cadre des crédits supplémentaires pour 1985. Le montant à prévoir cette année pourrait être de l'ordre de 1 million de francs, ce qui correspond à ce que nous devrions obligatoirement payer pour la FINUL en 1986 au cas où la Suisse adhérerait à l'ONU à partir du mois de septembre, soit un tiers de la contribution annuelle.

6) Je vous saurais gré de me faire savoir si vous pouvez vous rallier à cette manière de voir et m'autoriser, le cas échéant, à préparer la proposition au Conseil fédéral en accord avec l'Administration des Finances.

DIRECTION DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES



F. Muhelm

Annexe : ment.

Copie à : - M. le Secrétaire d'Etat E. Brunner
- M. l'Ambassadeur J. Monnier, Jurisconsulte
- Division politique II
- M. l'Ambassadeur F. Muhelm
- M. le Ministre J. Staehelin
- M. André von Graffenried/Mme Matteucci
- M. Johann Bucher
- Mission permanente d'observation de la Suisse auprès
des Nations Unies, New York
- Mission permanente de la Suisse près les organisations
internationales, Genève

Financement de la FINUL

Le financement de la FINUL s'effectue dans le cadre d'un compte spécial distinct du budget ordinaire de l'ONU, tout en étant assuré par des contributions obligatoires des Etats membres (résolutions S 8/2 et A 33/14 adoptées respectivement par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale en avril et décembre 1978).

La charge financière est répartie en fonction de deux critères distincts (responsabilité particulière des membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales; capacités financières différentes des Etats membres) entre 4 groupes de contributeurs. Les dépenses de la FINUL sont d'abord réparties entre ces groupes puis au sein de chacun d'eux selon le barème normal des quote-parts qui détermine les contributions au budget ordinaire. ¹⁾

Ce système ne fonctionne malheureusement qu'assez imparfaitement du fait de retards ou même (dans le cas des pays de l'Est) de refus de paiement de contributions. La situation financière de la FINUL est assez critique à l'heure actuelle, le découvert accumulé depuis l'établissement de cette force se montant à quelque 211 mio. de dollars début avril 1985 (dont on estime qu'environ 13 mio. ont été "retenus" par l'URSS).

Dans son dernier rapport sur la FINUL, le Secrétaire général se déclare de plus en plus préoccupé par cette situation, qui "risque de compromettre le déroulement d'une importante opération de maintien de la paix", exhorte tous les Etats membres à acquitter sans tarder leurs contributions au financement de la FINUL et "lance un appel aux gouvernements des pays développés pour qu'ils envisagent, à titre de palliatif, de verser des contributions au compte d'attente de la FINUL".

1) la contribution de la Suisse se serait chiffrée à 3,7 mio. fr. pour 1984 si elle avait été membre des Nations Unies.